

# Les mouvements sociaux en tension : réforme ou révolution

Julien Tondeur, CARHOP asbl

**Mots clefs: réforme – révolution – mouvements sociaux**

Dans la lignée de ses études sur les combats sociaux et ouvriers, le Centre de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire (CARHOP) porte un intérêt particulier pour les nouvelles formes de mobilisations citoyennes. Introduites dans une perspective historique, on constate qu'elles sont traversées par des tensions déjà très anciennes, présentes en réalité dès l'origine du mouvement ouvrier et social. Cet article se propose d'effectuer un rapide retour historique sur ces tensions, synthétisées ici sous l'expression « réforme ou révolution ».

## Introduction

C'est lors d'un travail sur la lutte citoyenne contre l'adoption du « Transatlantic Trade and Investment Partnership » (TTIP), ou en français « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement » et du « Comprehensive Economic and Trade Agreement » (CETA), « Accord Économique et Commercial Global »<sup>1</sup>, que nous est apparu la problématique des divergences de stratégies et de moyens d'action. L'analyse de la couverture médiatique de cette mobilisation nous apprend que le terme générique d'« opposants » est souvent utilisé pour nommer les différents mouvements citoyens qui se sont dressés contre ces traités, sans faire état d'une quelconque différence entre eux.<sup>2</sup> À la lumière des interviews réalisées par le CARHOP<sup>3</sup>, on peut pourtant affirmer que de nombreuses divergences traversent leurs stratégies. Considérer le mouvement social de la lutte contre le TTIP et le CETA comme un bloc monolithique, peu enclin aux changements internes et de pensée relativement unique serait dès lors une erreur de jugement. Deux tendances principales s'y affrontent sur une question que nous pourrions résumer comme telle : faut-il supprimer ces traités de libre-échange, ou bien est-il seulement nécessaire de les aménager, afin de les rendre acceptables ? En d'autres mots, s'agit-il de réformer le système économique existant, ou bien de le révolutionner et de repartir de zéro ? L'analyse de cette question nous semble mériter un traitement méticuleux. Nous nous contenterons donc ici, en guise d'introduction, de sortir arbitrairement des poussières quelques jalons choisis de l'histoire des mouvements ouvriers et sociaux permettant de mettre en exergue cette tension.

## L'Association Internationale des Travailleurs (AIT) et la lutte des classes

Connue également sous le nom de « Première Internationale », l'AIT est fondée le 28 septembre 1864 à Londres. Elle se place dans la continuité idéologique des mouvements révolutionnaires du « Printemps des Peuples » de 1848<sup>4</sup>. Dans ses « Statuts provisoires » et dans son « Adresse inaugurale », l'AIT proclame que « l'émancipation des travailleurs doit-être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »<sup>5</sup> et déclare agir « pour l'émancipation définitive de la classe travailleuse, c'est-à-dire pour l'abolition du salariat »<sup>6</sup>. Ces deux principes révolutionnaires, écrits de la main de Karl Marx, sont pourtant remis en question dès la Deuxième Internationale. Cette dernière est rapidement traversée par un courant qui milite pour leur abandon, tout en recommandant de privilégier le parlementarisme et le réformisme.

1. Le TTIP et le CETA sont des accords de commerce négociés entre l'Union Européenne (UE) et les États-Unis d'Amérique pour le premier, l'UE et le Canada pour le deuxième. Pour plus d'informations sur cette question, voir TONDEUR, J., « TTIP et CETA, aux sources d'une mobilisation citoyenne », CARHOP, décembre 2016.

2. Voir par exemple : « CETA. Les belges s'accordent enfin, mais le traité n'est pas signé. », la rédaction avec AFP, 13 octobre 2016, *Le Nouvel Obs* ; « CETA, un accord entre parties belges a été trouvé », la rédaction, *La Libre*, 27 octobre 2016. Sites consultés le 08 décembre 2016.

3. Voir à ce sujet : TONDEUR, J., « TTIP et CETA, aux sources d'une mobilisation citoyenne », CARHOP, décembre 2016 ; TONDEUR, J., « Stratégies et moyens d'action. Les mouvements citoyens en lutte contre le TTIP et le CETA », CARHOP, décembre 2016.

4. Mouvement révolutionnaire contre l'Ancien Régime qui traverse l'Europe en 1848.

5. Encyclopédie Larousse en ligne, [http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/l\\_re\\_Internationale/125049](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/l_re_Internationale/125049), site consulté le 14 décembre 2016.

6. Encyclopédie Larousse en ligne, *Ibidem*.

## Les socialistes belges avant 1914

Dans la mémoire collective des militants, le Parti Ouvrier Belge (POB) d'avant 1914 reste le parti de la lutte et du refus, et dans sa hargne anti-socialiste, la bourgeoisie de l'époque confirme souvent ce jugement. Pourtant, le POB, dans son ensemble, que cela soit par ses perspectives ou par ses aspirations et sa pratique, a toujours été réformiste. Marcel Liebman a brillamment démontré que, déjà à l'époque, de nombreuses voix « s'élèvent des rangs socialistes eux-mêmes pour critiquer la direction du POB au nom d'un esprit de lutte dont elle s'est depuis longtemps écarté ». <sup>7</sup> Si sa rhétorique fait place aux déclarations enflammées à de maintes reprises, le POB « s'est toujours détourné de la violence, de l'intransigeance et d'une volonté de bouleversement social ». <sup>8</sup>

## Rosa Luxemburg contre Eduard Bernstein

Entre 1898 et 1899, la socialiste révolutionnaire allemande Rosa Luxemburg <sup>9</sup> écrit « Réforme sociale ou révolution » <sup>10</sup>. Elle y oppose ses arguments à ceux d'Eduard Bernstein, théoricien socialiste allemand, qui estime à propos de la prise du pouvoir par le prolétariat que « le but n'est rien, le mouvement est tout » <sup>11</sup>. Il préconise de délaisser la perspective d'une révolution définitive au profit d'un processus graduel. Pour Rosa Luxemburg, prendre cette voix réformiste, c'est en fait abandonner le but du socialisme et par ricochet, les moyens de lutte. Détournés de leur fin, ils perdraient tout caractère révolutionnaire. Rosa Luxemburg ne renonce cependant pas à la lutte pour les conquêtes sociales, mais cette lutte ne doit pas seulement viser à conquérir des avantages pratiques : si elle n'est pas orientée vers la prise de pouvoir finale par le prolétariat, elle perd tout caractère révolutionnaire. <sup>12</sup>

## L'Entre-deux guerres

Après la Première Guerre mondiale, les syndicats soutenus par un nombre croissant d'adhérents, s'imposent progressivement comme interlocuteurs et les intérêts des travailleurs, le suffrage universel aidant, sont progressivement mieux défendus au Parlement.

Au cours de l'Entre-deux-guerres, de nombreux progrès sociaux et démocratiques sont accomplis : le suffrage universel est accordé à tous les hommes de plus de 21 ans en 1919, la journée des 8 heures de travail est adoptée en 1921 de même que la loi sur la liberté syndicale tandis qu'est abrogée la même année l'article 310 du Code pénal qui limitait le droit de se coaliser. Le patronat et les forces politiques conservatrices cherchent à contrer ces avancées sociales et à limiter l'intervention de l'État. Si les syndicats socialistes et chrétiens ne possèdent pas la même vision de l'action syndicale, cela ne les empêche pas de lancer la première action en front commun en 1936, mouvement qui permet l'obtention des premiers congés payés.

## Le mouvement syndical belge de 1944 aux années 1960

Si la Confédération des Syndicats Chrétiens a toujours assumée être un syndicat de concertation <sup>13</sup>, elle se montre parfois moins réformiste suivant les époques, les tendances et les rapports de force. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale par exemple, le Pacte social de 1944 qui vient d'être établi instaure la collaboration paritaire. Les organisations syndicales sont systématiquement associées à la restructuration socio-économique de la Belgique. Pour la CSC, il s'agit d'une conception fondamentalement nouvelle de l'organisation économique et sociale. Ce bouleversement est perceptible dans le discours du président de la CSC Auguste Cool à l'occasion du Nouvel An 1948 : « L'enjeu est, ni plus, ni moins que le Mouvement Syndical Chrétien

---

7. LIEBMAN, M., *Les socialistes belges. 1885-1914. La révolte et l'organisation*, éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1979, p.246-247.

8. LIEBMAN, M., *Ibidem*, p.239-240.

9. Militante socialiste et théoricienne marxiste, elle est membre du Parti Socialiste Allemand (SPD), avant de cofonder la ligue spartakiste, et ensuite le Parti Communiste Allemand.

10. LUXEMBURG, R., « Réforme sociale ou révolution », articles originaux parus dans *Leipziger Volkszeitung* entre 1898 et 1899, édition Maspero, Paris, 1969.

11. STEGER, M., *The Quest for Evolutionary Socialism: Eduard Bernstein and Social Democracy*, Cambridge University Press, Cambridge, 1997, p.96.

12. LUXEMBURG, R., *op cit*.

13. « Connaitre la CSC », *Syndicaliste*, n° 834, 10 décembre 2015, p.17.

désire, par les réformes de structure, mettre un terme au système capitaliste qui depuis plus de cent ans domine notre pays». <sup>14</sup> Malgré cette déclaration utilisant un vocabulaire extrêmement semblable à celui que tient à la même époque André Renard, élu secrétaire régional adjoint de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB), la concertation reste pour la CSC le système de prédilection pour la résolution des conflits sociaux.

À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, la FGTB publie sa « Déclaration de Principes », adoptée lors du congrès d'avril 1945. Sous les effets combinés de l'éclatement des anciennes directions syndicales, de la radicalisation de larges couches ouvrières sous la résistance et au lendemain de la guerre, on y perçoit une certaine forme de radicalité: « Émanation directe des forces laborieuses organisées, la FGTB proclame que l'idéal syndicaliste, visant à la constitution d'une société sans classe et à la disparition du salariat, s'accomplira par une transformation totale de la société. » <sup>15</sup>

Cette radicalisation est exprimée dans les rapports des congrès de 1954 et 1956, adopté sous l'impulsion d'André Renard qui souhaite établir une nouvelle action syndicale. Il soutient la création d'une commission d'étude qui prépare un programme qui est adopté au congrès extraordinaire de la FGTB en octobre 1954 : nationalisation de l'énergie, contrôle des banques, coordination des investissements, assainissement des secteurs déficients de l'économie, répartition équitable des revenus du travail, etc. <sup>16</sup> Ce programme de tendance révolutionnaire qu'André Renard appelle « réforme des structures » se voit complété deux ans plus tard par une analyse critique de la propriété du capital en Belgique. Dans ce rapport datant de 1956, la concentration de la puissance économique dans les mains d'une dizaine de groupes financiers est dénoncée comme le visage fondamental de la réalité sociale, politique et économique belge. Il suggère de briser cette concentration extrême des capitaux via le transfert des holdings à la nation, c'est-à-dire par l'appropriation collective des moyens de production. Le syndicalisme de combat <sup>17</sup> y est présenté comme instrument indispensable pour arriver à cette fin. Cette radicalisation d'une partie du syndicalisme belge qu'aboutira finalement la grève générale de l'hiver 1960-1961, également appelée la « grève du siècle » ou la « grande grève », déclenchée contre le programme d'austérité du gouvernement du premier ministre Gaston Eyskens. Elle constitue également un tournant syndical majeur, de par ses moyens d'action, et en raison de la poursuite de la grève en Wallonie et son essoufflement relativement rapide en Flandre. Avec la mort d'André Renard, cette tendance révolutionnaire disparaît progressivement de la direction syndicale de la FGTB, qui malgré ces épisodes peut, elle aussi, être qualifiée de syndicat de concertation.

## 1968 et les années 1970 : de nouvelles expériences de radicalisation

La révolte étudiante parisienne de 1968, qui s'étend progressivement à l'ensemble du territoire français et qui gagne ensuite le monde ouvrier constitue une rupture fondamentale dans l'histoire de la société française, et plus largement occidentale. Elle peut être qualifiée de spontanée et antiautoritaire, de nature à la fois culturelle, politique et sociale. Elle matérialise la critique et l'abandon de l'ordre ancien, symbolisé par le poids de la morale, l'autorité, la famille et la religion. Ce faisant, elle introduit des modifications dans les mouvements militants plus « traditionnels », tel que le syndicat, ainsi que de nouvelles formes de mobilisations citoyennes. Citons par exemple la cause féministe radicale et la cause écologiste.

Cette nouvelle forme de radicalité se retrouve également dans les mouvements de jeunesse. On peut par exemple citer la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Si de 1925 à 1969, la JOC-JOCF se tient à l'écart de la vie politique et adopte des positions sociales réformistes, elle change radicalement de cap à partir de 1969 et devient extrêmement critique envers la hiérarchie de l'Église, quelle estime trop soumise aux possédants et complaisante envers les dictatures de droite. En 1973, l'objectif de la JOC, qui était auparavant d'éduquer les jeunes travailleurs et d'humaniser son cadre de travail, se transforme. Il s'agit maintenant de « développer la lutte des classes, en vue de la prise de pouvoir, pour construire une société sans classes » <sup>18</sup> et d'atteindre

---

14. GERARD, E., WYNANTS, P., (dir), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, Tome 2, Kadoc-Studies 16, Leuven University Press, 1994. p.237.

15. Déclaration de principes de la FGTB, Bruxelles, 1945, Article 1.

16. <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/30-et-31-octobre-1954-congres-extraordinaire-fgtb-favorable-des-reformes-de>, portail Wallonie.be, site consulté le 12/12/2016.

17. Doctrine syndicale qui vise à placer l'action sous toutes ces formes (grèves, manifestations, etc.) au cœur de la pratique du syndicat. Elle affirme la primauté de l'action sur les pratiques de négociation. En cela, elle s'oppose au syndicalisme réformiste.

18. WYNANTS, P., « De l'action catholique spécialisée à l'utopie politique. Le changement de cap de la JOC francophone (1969-1974) », p.2.

la « transformation radicale des structures de la société »<sup>19</sup> dans une optique d'abord anticapitaliste puis socialiste. Le 1<sup>er</sup> mai 1974 la JOC-JOCF s'auto-proclame « mouvement-ouvrier révolutionnaire », rompant ainsi « ouvertement avec la tradition réformiste dont elle est issue ».<sup>20</sup>

Les expériences autogestionnaires des années 1970 durant lesquelles la CSC et la FGTB s'essayèrent à la production sous contrôle ouvrier témoignent également de ces changements. Si ce n'est pas le cas pour toutes, il est possible de trouver dans certaines d'entre-elles une remise en cause du système capitaliste. La lutte de la délégation syndicale FGTB et des travailleurs de l'industrie du verre à l'usine de Glaverbel-Gilly en 1974-1975 en est un bon exemple. À l'annonce de la fermeture de leur usine, les travailleurs de Glaverbel-Gilly vont occuper l'usine, instaurer un comité de grève ainsi qu'une assemblée des travailleurs, assurer la protection de l'outil et vendre la production afin de soutenir la grève. Ils adoptent à cette occasion des positions très critiques du système capitaliste.<sup>21</sup> À la même époque le Congrès de la CSC de 1971 propose de son côté l'autogestion comme idéal à atteindre, et celui de 1974 « la transformation du Conseil d'Entreprise en un Conseil des travailleurs, uniquement composés des représentants de ceux-ci »<sup>22</sup>.

## Le mouvement altermondialiste

Ce débat entre réformistes et partisans de moyens d'action plus directs s'étend en fait à l'ensemble des mouvements sociaux. Gustave Massiah<sup>23</sup>, personnalité centrale du mouvement altermondialiste, décrit les trois conceptions qui selon lui s'affrontent dans la construction de l'avenir : le renforcement du néolibéralisme par la financiarisation de la nature, un réaménagement du capitalisme fondé sur une régulation publique et une réorganisation sociale ou une rupture ouvrant sur une transition sociale écologique et démocratique.<sup>24</sup> Si la désobéissance civile non-violente est peut être considérée comme un moyen de contestation privilégié par le mouvement altermondialiste, il n'en reste pas moins lui aussi traversé par ce questionnement.<sup>25</sup>

## Conclusion

Ces quelques exemples nous permettent de saisir toute l'importance de la question « réforme ou révolution ». Loin d'être périphérique, cette tension omniprésente dans l'histoire du mouvement ouvrier offre par exemple des clefs de compréhension quant aux changements de lignes directrices des organisations syndicales à travers les époques. En tant que partie intégrante des dynamiques qui sous-tendent les mouvements sociaux, elle met en lumière et explique les divergences relatives à leurs projets politiques, leurs stratégies et moyens d'actions ainsi que leurs revendications. Étudier cette question sur le cas concret de la lutte contre les traités commerciaux que sont le TTIP et le CETA permettrait de comprendre comment et sous quelles formes des tensions historiques s'expriment dans des mobilisations citoyennes d'un nouveau type. Dans un objectif d'éducation permanente enfin, comprendre comment les différentes tendances qui constituent le mouvement sont parvenues à mettre leurs divergences de côté afin de porter des revendications communes, apporterait un savoir historique sans doute précieux aux militants.<sup>26</sup>



---

19. WYNANTS, P., *Ibidem*, p.6.

20. WYNANTS, P., *Ibidem*, p.7.

21. CAUDRON, C., HENRY, A., HORMAN, D., *L'épopée des verriers du pays-noir*, éditions Luc Pire, Bruxelles, 2014.

22. *100 ans de syndicalisme chrétien, 1886-1996*, Confédération des Syndicats Chrétiens, Bruxelles, 1996, p. 125.

23. Ancien vice-président d'Attac-France et actuel membre du conseil du forum social mondial.

24. MASSIAH, G., « Stratégies des mouvements et projets d'émancipation », *Les Possibles*, n°9, printemps 2016, p. 1.

25. TENENBAUM, N., « Désobéissance civile et recomposition des pratiques protestataires dans le mouvement altermondialiste en France », p.157-174, dans HIEZ, D., VILLALBA, B. (dir.), *La désobéissance civile. Approches politique et juridique*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008.

26. Voir à ce sujet : TONDEUR, J., « TTIP et CETA, ... *op cit.* ; TONDEUR, J., « Stratégies et... *op cit.*